

COMPOSTAGE, JE ME LANCE !

## Gestion des biodéchets

Qu'appelle-t-on "biodéchets" ?

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail...

*À noter : Les particuliers ne sont pas tenus de trier leurs biodéchets ou d'installer un composteur.*

*Il est important de clarifier les informations diffusées.*

---

*Contrairement à ce que certaines chaînes infos peuvent affirmer, l'obligation de tri concerne uniquement les collectivités, qui doivent proposer des solutions pour permettre aux usagers de trier leurs biodéchets, sans pour autant les imposer.*

---

*Cet article vise à expliquer les faits concernant cette obligation, sans inciter les particuliers à ne pas trier leurs biodéchets.*

*Il est important de participer au tri sélectif si des solutions sont proposées.*

## Contexte

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets s'est généralisé chez tous les professionnels et les particuliers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes/an de biodéchets ont l'obligation de les trier à la source et de les valoriser ou de les confier à un opérateur. Le tri à la source est à présent étendu à l'ensemble des acteurs professionnels sans seuil minimum.

*L'enjeu est la gestion des déchets alimentaires présents dans les ordures ménagères résiduelles.*

## Les actions mises en œuvre par l'Agglo

## Pour les habitants - pas de changement majeur !

en secteur rural et pavillonnaire (85% des usagers)

pas de collecte spécifique, inciter au compostage individuel.

en secteur urbain dense (centre-bourgs 8% des usagers)

pas de collecte spécifique, des expérimentations de compostage collectif ou partagé commencent. Les composteurs d'appartement (type lombricomposteurs) sont susceptibles de constituer une alternative.

en secteur urbain « vertical dense » (7% des usagers)

pas de collecte spécifique pour le moment. Initiatives existantes sur certains quartiers (ex. la Dollée pour du compostage collectif). Une étude est en cours pour une éventuelle collecte en apport volontaire par « abris-bacs » à moyen terme.

## Le compostage



**LA RECETTE POUR FAIRE UN BON COMPOST**  
Transformer les biodéchets en humus pour nourrir la terre !

**50%\* de déchets humides** + **50%\* de déchets secs**

**de cuisine**  
épluchures  
coquilles d'œufs  
marc de café, sachets de thé  
fruits et légumes abîmés (coupés en deux)  
restes de repas (viande, poisson, légumes, pâtes, riz...) en petite quantité  
arêtes de poisson

**de jardin**  
coupes de plantes et fleurs  
mauvaises herbes (sans graine)  
gazon (en petites quantités)

**de maison**  
fleurs et parties fanées

**de maison**  
essuie-tout, mouchoirs en papier  
litière végétale (pas minérale)  
papier journal  
carton de papier toilette et d'essuie-tout  
boîte à œufs

**de jardin**  
feuilles mortes  
branches (croyez)

**Les secrets d'un compost réussi**

**AÉRER LE COMPOST**  
mélanger les ingrédients à chaque nouvel apport  
mélanger du poutour en allant vers le centre

**ÉQUILIBRER LE COMPOST**  
le compost doit être humide comme une éponge qu'on vient de presser  
s'il est trop humide, rajouter des déchets secs pour éviter les mauvaises odeurs, favoriser la bonne circulation de l'air et la vie des décomposeurs  
s'il est trop sec, arroser le compost pour favoriser la décomposition de la matière

**NE PAS SURCHARGER LE COMPOSTEUR**

**JAMAIS DANS LE COMPOST**  
coquilles, os et crustacés  
litière minérale  
sacs en bioplastique  
restes de charbon de bois et cendre de cheminée  
os  
mégots  
poussettes  
d'aspirateur  
papier glacé

**ADOPTER LE BON GESTE**

**Service & appli. gratuits**  
0 800 710 775  
direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

**Saint-Lô AGGLO**

© SAINT-LÔ AGGLO



### Pour les professionnels

mise en place d'une collecte spécifique dès le 3 janvier 2024 pour les professionnels qui en font la demande (restaurants, cantines, maisons de retraite, ...)

NOMBRE DE COLLECTE	QUI	TARIFS
1 levée de bac par semaine	pour tous les pros identifiés (bac 120L uniquement)	<b>103 €</b> +2,5 € / bac en place + 3,5 € / levée de bac



CONTACTEZ-NOUS

**SAINT-LÔ AGGLO**

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00